Gouvernement du Québec

Décret 129-2016, 24 février 2016

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) prévoit que les oeuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec qui sont exposés publiquement au Québec ou destinés à y être exposés sont insaisissables s'ils sont déclarés tels par décret du gouvernement, pour la période qui y est indiquée;

ATTENDU QUE le Musée canadien de l'histoire présentera l'exposition « Ruée vers l'or! - Eldorado en Colombie-Britannique » du 8 avril 2016 au 15 janvier 2017;

ATTENDU QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste annexée et qui sont destinés à être exposés publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition proviennent de l'extérieur du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres d'art et des autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste jointe au présent décret qui seront exposés par le Musée canadien de l'histoire dans le cadre de l'exposition « Ruée vers l'or! - Eldorado en Colombie-Britannique », de même que de toute autre œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, et ce, à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile, le décret entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa de cet article, l'insaisissabilité de ces biens n'empêche pas l'exécution de jugements rendus si ces biens ont été, à l'origine, conçus, produits ou réalisés au Québec ou encore pour donner effet à un contrat de service relatif à leur transport, leur entreposage et leur exposition;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et de la ministre de la Justice:

QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec, dont la liste apparaît en annexe, qui seront exposés au Musée canadien de l'histoire, dans le cadre de l'exposition «Ruée vers l'or! - Eldorado en Colombie-Britannique» présentée du 8 avril 2016 au 15 janvier 2017, ainsi que toute autre œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, soient déclarés insaisissables à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

Prêteur et contact	Nom de l'objet	Numéro d'acquisition	Datation	Médium / Support	Dimensions (en cm)
Prêteur: The Metropolitan Museum of Art, (Funerary Mask) 1000 Fifth Avenue, New York, NY USA 10028	- 6	1997.419.39	V-I Siècle Avant JC	Or, Support de montage	H 19.7 x W 24.4 cm
Prêteur: The Metropolitan Museum of Art, grenouilles 1000 Fifth Avenue, New York, NY USA 10028 Collier ornements, grenouilles (Necklace ornaments)	Collier ornements, grenouilles (Necklace ornaments, frogs)	1998.39.120	XV – XVI° Siècle	Or	H 2.1 cm